
DOSSIER DE DEMANDE DE DEROGATION POUR L'ALTERATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ESPECES
ANIMALES PROTEGEES

EARL CANNEVE
EXPLOITATION AGRICOLE
Léa DULOS – Damien DAVID
15 Cannevé
Guérande (44)

Fixe : 02 40 24 98 95
Portable : 06 80 30 29 89

1. LOCALISATION DU SITE DE L'OPERATION

2. CERFA 13 614*01 : Demande de dérogation pour la destruction de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées.

1. Localisation et présentation du projet

La ferme des Prés est localisée à Guérande.



Photo 1 : Localisation de la ferme

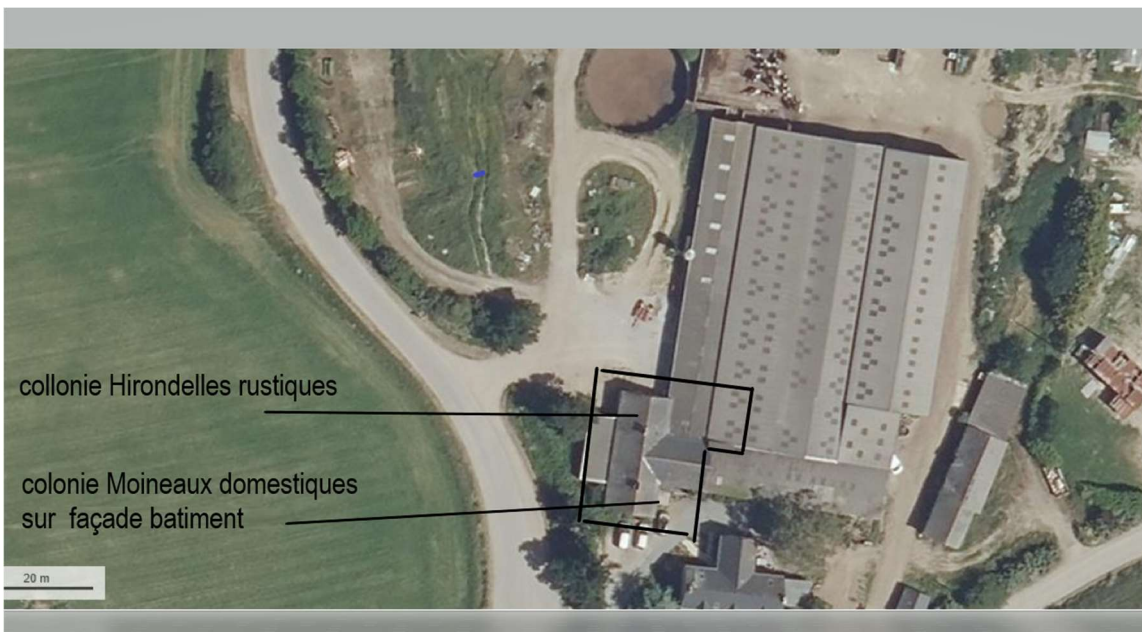


Photo 2 : Vue aérienne du bâtiment de ferme.

La zone devant être rénovée est délimitée en noir sur la figure 2.

Le projet consiste à rénover un bâtiment de la ferme afin d'y abriter un point de vente pour les produits de la ferme.

2. Avifaune présente et impacts identifiés

Deux colonies d'oiseaux sont présentes sur le site : une colonie de 15 couples d'Hirondelle rustique dans le bâtiment de transformation, ainsi qu'une colonie de Moineau domestique, estimée à 20 couples, sur la façade extérieure du même bâtiment.

2.1 Hirondelle rustique

Les hirondelles rustiques nichent dans les bâtiments. Quinze couples sont présents sur le site de la ferme et au moins 15 autres couples ont niché en 2021 sur un groupe de 5 blockhaus à moins de 200 m de la ferme. Il semble raisonnable de penser qu'après la phase de travaux au printemps 2022, une partie des oiseaux de la ferme va se reporter dans les blockhaus.



Photo 3 : blockhaus situé à proximité immédiate de la ferme où des nids d'hirondelles sont déjà présents.



Photo 4 : Nid d'hirondelle à l'intérieur d'un blockhaus, confectionné avec boue traditionnelle (partie grise) et boue mélangée avec de la bouse de vache (partie verdâtre).

Pour la construction des nids, les Hirondelles ont à disposition une zone de lagunage avec présence de boue permanente. Cette zone ne sera pas impactée par les travaux et sera conservée en l'état par les exploitants.

Le bâti concerné par la demande est le local de transformation, où 15 nids sont répertoriés.



Photo 5 : Exemples de nids d'hirondelle installés dans le local de transformation devant être détruit

Après le début des travaux en janvier 2022, de nouvelles poutres en bois seront réinstallées dans le bâtiment attenant et propice à la nidification des hirondelles. Par la suite des nids artificiels adaptés à l'espèce seront disposés sur le bâtiment



Photo 6 : Exemple de nid artificiel approprié pour l'Hirondelle rustique © LPO



Photo 7 : Exemple de boue disponible pour la construction des nids (très nombreuses zones de passage du troupeau). © LPO

2.1 Moineau domestique

Les moineaux dans les anfractuosités de la façade en pierre du bâtiment dont la toiture doit être changée.



Photo 8 : Portion de façade dans laquelle une partie de la colonie de Moineau domestique niche



Photo 9 : Prolongement de la même façade qui abrite une autre partie de la colonie.

Le plus gros de la colonie de Moineaux nichent sous la bordure de la toiture visible sur la figure 6.

La toiture devant être restaurée (travaux prévu en février 2022), les nids seront détruits, mais remplacés par un ensemble de nichoirs installés dans la partie haute en bordure de toiture sur toute la longueur. Les nichoirs seront fabriqués par les bénévoles de la LPO44.



Photo 10 : Exemple de nid artificiel approprié pour le Moineau domestique.

La destruction de 20 nids, sera compensée par la mise en place d'une trentaine de nichoirs sur le bâtiment rénové avant le printemps 2022. Par ailleurs, la ferme offre un potentiel de nidification important pour le Moineau domestique. Ainsi, les moineaux nichent actuellement dans les structures du bâtiment principal qui ne sera pas détruit, mais aussi dans les anfractuosités des murs des différents bâtiments de ferme. Afin de maintenir la population de moineaux sur la ferme au cours de l'hiver 2021, il est prévu la mise en place de mangeoires avec l'objectif de favoriser la nidification au printemps 2022.

3. Calendrier

Les travaux vont se dérouler de janvier à mars 2022 et seront donc terminés avant la nidification. Si les travaux devaient déborder, les sites de repli comme les blockhaus pour les hirondelles ou les autres pans de mur pour les moineaux permettront une nidification au printemps 2022.

4. Suivi de la mesure de compensation

L'ensemble de ces mesures sera l'objet d'un suivi à la fois pendant la phase travaux mais aussi et surtout après les travaux pour une durée de 5 ans minimum, par la LPO Loire-Atlantique.

La ferme est impliquée dans le programme de la coordination régionale LPO Pays de la Loire, Paysan de Nature © et déployé en Loire-Atlantique par la LPO44. Ce programme vise à favoriser l'installation des paysans désireux de mettre en œuvre des pratiques favorables à la biodiversité, pouvant même aller jusqu'à mettre une partie de leur exploitation en réserve.

A ce titre plusieurs bénévoles de la LPO sont très impliqués localement et des inventaires dont un a déjà été effectué au printemps 2021, sur l'ensemble de la ferme. Par ailleurs, des animations sont prévues sur le site auprès du public dès l'automne 2021. A terme, certaines de ces animations pourront être consacrées aux mesures mises en place ici pour informer le plus grand nombre sur la nécessité de telles mesures afin d'enrayer le déclin des populations d'oiseaux.